

**Intitulé du comité :  
«Comité de suivi des AMM »**

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

- **Compétences en produits phytopharmaceutiques, en matières fertilisantes et en produits biocides**

Quatre domaines d'intervention sont identifiés :

- des **professionnels de santé** exerçant une activité en lien avec les effets de ces produits sur la santé humaine ;
- des personnalités ayant, en tant qu'**utilisateurs professionnels** de ces produits, une connaissance reconnue dans leur utilisation ;
- des **agronomes** ayant une connaissance de la diversité des solutions de protection et de nutrition des plantes disponibles notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'agro-écologie ;
- des **spécialistes de l'environnement** exerçant une activité en lien avec les effets des produits sur l'environnement.